

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3460

présenté par

Mme Yolaine de Courson et Mme Tuffnell

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Pour mettre en œuvre cet affichage dans les meilleures conditions, l'État s'engage au travers de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, à fournir un effort continu de récolte, de transparence et d'accessibilité des données relatives à l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre, l'impact sur la biodiversité et l'impact sociétal des biens et services sur l'ensemble de leur cycle de vie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La récolte, la transparence et l'accessibilité des données sont trois enjeux essentiels pour gagner la confiance des consommateurs et mettre en place une stratégie d'affichage environnemental pertinente et efficace au niveau national.

Ainsi, cet amendement vise à faire en sorte que l'État s'engage, via l'ADEME, à être proactif sur les enjeux liés aux données, que ce soit sur le plan des impacts des produits en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'impacts sur la biodiversité, ou d'impacts sociétaux.